

ECN 852	Économie du secteur public	M. ADM.
numéro du cours	titre du cours	programme

**Professeur responsable du cours : Marcelin Joanis**

courriel : [Marcelin.Joanis@USherbrooke.ca](mailto:Marcelin.Joanis@USherbrooke.ca)

**Coordonnées de l'enseignante : Fanny Moffette**

courriel : [Fanny.Moffette@USherbrooke.ca](mailto:Fanny.Moffette@USherbrooke.ca)

**1. OBJECTIFS**

Comprendre le rôle et l'impact économique des institutions collectives et publiques aux niveaux national et international. Analyser les modes de financement des différents paliers de gouvernement. (*Extrait de l'annuaire de la Faculté d'administration.*)

Les trois grands domaines de l'économie publique seront abordés, soit les dépenses publiques, la taxation et les choix publics (économie politique). Après une brève introduction aux finances publiques québécoises et canadiennes, ainsi qu'aux institutions régissant le processus budgétaire, ce cours abordera cinq grands thèmes : la perspective économique du rôle de l'État, les biens publics et fournis publiquement, la taxation et la redistribution, les choix publics, et les relations intergouvernementales. Tout en fournissant à l'étudiant les principaux résultats théoriques pertinents à chacun de ces thèmes, ce cours fera une large place à des applications empiriques et pratiques, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'éducation et de la santé.

**2. FORMULES  
PÉDAGOGIQUES**

Le cours sera essentiellement composé d'exposés magistraux que des lectures obligatoires et discussions en classe viendront compléter. Des exercices pratiques, dont certains seront notés, aideront les étudiants à maîtriser le contenu théorique. Les étudiants seront également appelés à appliquer les outils d'analyse économique dans le cadre d'un court exercice de rédaction.

### 3. COURS PRÉALABLES

Aucun préalable.

### 4. CONTENU

Nombre de séances de cours : 12 (excluant les examens)

Durée de chaque séance : 3 heures

1. Introduction aux finances publiques

#### **I. Perspective économique du rôle de l'État**

---

2. La science économique et l'analyse du secteur public

3. Les externalités et le rôle de l'État dans la protection de l'environnement

#### **II. Les biens fournis publiquement**

---

4. Les biens publics

5. La santé et l'éducation

#### **III. Redistribution et taxation**

---

6. La taxation pigouvienne et les « taxes vertes »

7. Distribution du revenu et redistribution

8. Les ménages et le système de taxes et transferts

9. Les entreprises et le système de taxes et transferts

#### **IV. Choix publics**

---

10. La recherche de l'optimum social : l'analyse-bénéfices-coûts

11. La démocratie : élections et finances publiques

#### **V. Les relations entre les gouvernements**

---

12. Le fédéralisme fiscal

## 5. ÉVALUATION

L'évaluation se fera sur la base d'un examen, d'un oral et de deux travaux pratiques notés, dont l'un consistera à rédiger une courte note économique sur un problème de politique publique d'actualité pouvant être analysé avec les outils acquis dans le cadre du cours. L'autre travail pratique visera à familiariser les étudiants avec le contenu théorique du cours et constituera, du même coup, une préparation à l'examen. De plus, l'étudiant sera amené à faire une présentation orale où il analysera un sujet d'actualité.

- Examen final : 40 %
- Analyse d'un sujet de l'actualité : 10 %
- Travail pratique 1 (théorique) : 20 %
- Travail pratique 2 (note économique) : 30 %

## 6. BIBLIOGRAPHIE

### **LECTURES OBLIGATOIRES**

---

Des lectures obligatoires seront tirées des quatre volumes suivants (également mis à la réserve de la Bibliothèque des sciences humaines) :

**[Cliche]** Cliche, Pierre (2009). *Gestion budgétaire et dépenses publiques : description comparée des processus, évolutions et enjeux budgétaires du Québec*, Presses de l'Université du Québec.

**[Joanis]** Joanis, Marcelin et Luc Godbout (2010), sous la direction de. *Le Québec économique 2010, vers un plan de croissance pour le Québec*, Presses de l'Université Laval.

**[Joanis]** Joanis, Marcelin, Luc Godbout et Nathalie de Marcellis-Warin (2011), sous la direction de. *Le Québec économique 2011 : un bilan de santé du Québec*, Presses de l'Université Laval.

**[Joanis]** Joanis, Marcelin, Luc Godbout et Jean-Yves Duclos (2012), sous la direction de. *Le Québec économique 2012 : Le point sur le revenu des Québécois*, Presses de l'Université Laval.

### **RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES**

---

Il existe sur le marché plusieurs volumes traitant de la matière que nous couvrirons dans ce cours. Les deux volumes suivants correspondent particulièrement bien au contenu du cours :

**[Gruber]** Gruber, Jonathan (2010). *Public Finance and Public Policy*, 3<sup>e</sup> édition, Worth.

**[Rosen]** Rosen, Harvey S., Jean-François Wen, Tracy Snoddon, Bev Dahlby et Roger S. Smith (2008). *Public Finance in Canada*, 3<sup>e</sup> édition, McGraw-Hill/Ryerson.

Des exemplaires de *Public Finance in Canada* ainsi que la dernière édition de *Public Finance and Public Policy* sont à la réserve de la Bibliothèque des sciences humaines.

## 6. BIBLIOGRAPHIE

(suite)

Pour une description détaillée des institutions canadiennes en matière de finances publiques, la publication annuelle suivante est une référence incontournable :

[ACEF] Association canadienne d'études fiscales (2009). *Finances of the Nation 2009*.

*Finances of the Nation 2007* est disponible à la Bibliothèque de droit.

## 7. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

### Code de conduite en classe :

L'utilisation d'un ordinateur en classe n'est permise que pour la prise de note, les activités demandées par l'enseignante ou l'enseignant à des fins pédagogiques et l'accès au site Moodle du cours. Toute autre utilisation (navigation web, communication entre étudiants, courriels, etc.) est interdite.

L'utilisation de téléphones intelligents est interdite durant le cours. Les appareils doivent être éteints avant d'entrer en classe.

### Droits et responsabilités des étudiants :

**Il est strictement interdit de filmer ou de capter la voix d'une enseignante ou d'un enseignant à son insu.** Cette interdiction est appuyée par la loi et l'autorisation de l'enseignante ou de l'enseignant est requise sans exception.

D'autres droits et responsabilités sont contenus dans le *Règlement des études* de l'Université, de même que dans les divers documents officiels de la Faculté d'administration :

<http://www.usherbrooke.ca/etudiants/etudes/reglement-des-etudes/>  
<http://www.usherbrooke.ca/adm/intranet/general/documents-officiels/>

### Services informatiques aux étudiants :

<http://www.usherbrooke.ca/adm/intranet/service-informatique/>

---

## L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

---

### Extrait du Règlement des études

#### 8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

#### Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat)

---

## Autrement dit : mentionnez vos sources.

---